

Paris, le 13 juillet 2010

12-14 rue Charles Fourier

75013 PARIS

Tel 01 48 05 47 88

Fax 01 47 00 16 05

Mail : syndicat.magistrature@wanadoo.fr

site : www.syndicat-magistrature.org

Madame le premier président,

Nous avons été saisis de la situation du Tribunal de grande instance de Saint-Dié qui fermera définitivement ses portes en décembre prochain dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire.

Cette juridiction vient de se voir retirer les deux greffiers placés qui y travaillaient depuis quelques mois suite au départ anticipé de fonctionnaires réaffectés dans de nouveaux services.

Si nous n'ignorons pas la pénurie générale de fonctionnaires de greffe dans les juridictions et la nécessité d'affecter les greffiers placés en fonction des besoins, nous ne pouvons accepter, en revanche, que les tribunaux déjà sacrifiés par la réforme soient, pendant plusieurs mois, mis dans l'incapacité d'assurer leurs missions. Il n'est pas davantage concevable que les justiciables du ressort de Saint-Dié, bientôt privés d'un accès à une justice de proximité, subissent jusqu'en décembre, les dysfonctionnements de leur service public.

En effet, les effectifs de fonctionnaires, greffiers et agents, ont été divisés par deux : il ne reste que sept agents contre quatorze auparavant. Ce seul constat devrait permettre de comprendre qu'il est impossible d'assurer un fonctionnement « normal » des services dans ces conditions.

A titre d'exemple, le juge qui est en charge des affaires familiales et de l'application des peines travaille actuellement sans greffier et se voit contraint de faire appel ponctuellement, et uniquement pour les urgences, aux fonctionnaires affectés à d'autres contentieux qui tentent de se rendre disponibles dès qu'ils ont achevé leur travail.

C'est ainsi que les décisions rendues lors des dernières audiences en matière de contentieux d'après-divorce - un contentieux de masse - sont en attente, faute de personnel pour les mettre en forme et les notifier. Aucune convocation ne peut plus être envoyée pour la rentrée de septembre pour tenir des débats contradictoires à l'application des peines. Evidemment, nul ne sait quel greffier pourra tenir les audiences, tant à l'application des peines qu'en matière familiale, après les vacances judiciaires. Le problème risque d'être d'autant plus prégnant que ces audiences ont été particulièrement chargées afin de traiter un maximum de dossiers avant la fermeture de la juridiction, celle-ci ayant été envisagée initialement en octobre.

Dans ce contexte, les conditions de travail des magistrats et fonctionnaires se dégradent considérablement. Le sentiment d'abandon est d'autant plus fort que tous ces personnels, déjà malmenés par une réforme conduite avec brutalité, s'investissent depuis des années, bien souvent avec dévouement, pour rendre une justice de qualité dans des délais raisonnables. Comme dans de nombreux tribunaux de grande instance supprimés, ils y étaient parvenus.

Au regard de la situation critique de cette juridiction, nous vous demandons de prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre à ce tribunal d'assurer ses missions dans des conditions décentes jusqu'au 31 décembre prochain.

Nous adressons également un courrier à la Direction des services judiciaires pour l'interpeller sur cette situation critique.

Nous vous prions d'agréer, Madame le premier président, l'expression de notre considération vigilante.

Pour le Syndicat de la magistrature
Clarisse TARON, présidente